

Règlement Particulier du tournoi " Double Cli-cheese Ecobad"

ORGANISATION DU TOURNOI

1. Le tournoi national est autorisé sous le numéro XXXXXXXX la demande d'autorisation de tournoi a été faite le XX octobre 2023
2. Le juge arbitre désigné par le comité d'organisation est Sébastien Herbert. Ces décisions sont sans appel. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
3. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD pour la saison 2023/2024 et doit être en possession de sa licence compétition à la date du tirage au sort sous peine de refus d'inscription. Il est ouvert à tous les licenciés FFBaD jouant en France métropolitaine ou DOM-TOM.
5. Le tournoi a lieu au gymnase LEO LAGRANGE, 13 rue Bardin, 92110 Clichy les 17 et 18 février 2024. La compétition se déroulera sur 5 terrains.

INSCRIPTION AU TOURNOI

6. Le tournoi Cli-cheese est un tournoi national avec un mode d'inscription standard. Le montant des inscriptions adultes est de 17 euros pour un tableau et 21 euros pour deux tableaux. Un joueur peut s'inscrire sur 2 tableaux maximum. 2 euros seront déduits des frais d'inscriptions pour la participation fédérale.
7. Les doubles se joueront entièrement le samedi et les mixtes dans sa globalité se joueront le dimanche.
8. La date limite d'inscription est le 17 janvier 2024 (J-30 de la date du tournoi). L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de places disponibles à l'inscription. Le tirage au sort a lieu au plus tard le 2 février 2024 (J-15 avant la date du tournoi) et les convocations sont envoyées au plus tard le 7 février 2024. Tout remboursement sera effectué après le tirage au sort. Seuls les forfaits justifiés par certificat médical ou une attestation de l'employeur sont remboursés.
9. La compétition est ouverte aux joueurs : minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans de classements de R4 à P10.
10. Un joueur sans partenaire peut s'inscrire en indiquant qu'il cherche un partenaire. L'inscription d'un joueur en recherche de partenaire n'est pas prioritaire.
11. Les disciplines proposées sont : Double Homme, Double Dame, Double Mixte.

12. Les tableaux seront découpés en 3 séries : R4/R5 - R6/D7 - D8/P10

Ce découpage sera fait en fonction des joueurs / joueuses inscrits à la date limite d'inscription et respectera un écart de maximum 16 fois entre le meilleur et le moins bon CPPH du tableau. Dans le cas d'un tableau avec des P12, la côte maximale du tableau sera obligatoirement inférieure à 32.

13. Les classements pour la constitution des séries seront le CPPH en date du 18 janvier (J-30 du tournoi). Le CPPH du 1er février sera utilisé pour la constitution des tableaux (J-15 du tournoi).

14. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Les tableaux ne sont ouverts qu'avec un minimum de trois inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six ; le tableau se joue obligatoirement en une poule unique.

15. Des poules de 4 sont constituées dans la mesure du possible. Les matchs sont disputés en poule avec dans la mesure du possible 2 sortants par poule puis s'en suit un tableau en élimination directe. Le comité d'organisation du tournoi se réserve le droit de regrouper un ou plusieurs tableaux ou séries, en cas d'inscription insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux ou séries.

16. Les inscriptions se font exclusivement par Badnet et Ebad

DEROULEMENT DU TOURNOI

17. Tout joueur défaillant se doit de prévenir dans les meilleurs délais le comité d'organisation. En cas de forfait d'un partenaire, le joueur restant seul doit prévenir de sa participation ou non. Il doit prévenir s'il accepte que l'organisateur lui trouve un nouveau partenaire ou s'il propose un partenaire de son choix.

18. Les volants sont à la charge et à partage égal entre les deux joueurs/paires. Le volant officiel de la compétition est Victor Champion n°1, homologué Elite par la FFBaD. Ces volants, en vente sur les lieux de la compétition, doivent être utilisés en cas de litige entre les compétiteurs. Les volants seront fournis pour les finales

19. Tous les matchs sont auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) est proposé par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur peut faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désigne si possible un arbitre (ou faisant office).

20. Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, il doit demander l'accord au juge arbitre.

21. Les matchs peuvent être appelés jusqu'à une heure avant l'heure prévue maximum. Le temps minimum de repos entre deux matchs est de 20 minutes.

22. Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants et temps d'échauffement compris. Après l'appel de son match et passé ce délai de 4 minutes, tout joueur non présent sur le terrain peut se voir déclaré "forfait" par le juge arbitre.

23. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs n'est autorisé à quitter le terrain, sauf aux arrêts prévus par les règles du jeu. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
24. Les règles locales concernant les fautes et let au service et en match seront annoncées le jour de la compétition.
25. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les coachs (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
26. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
27. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
28. Le comité d'organisation et le juge-arbitre seront attentifs aux évolutions de la crise sanitaire liés au COVID-19. Les gestes barrières ainsi que les préconisations des instances fédérales et administratives seront respectés.
29. Toutes modifications des conditions habituelles de jeu seront soumises à la validation du Juge-Arbitre. Un point sera fait lors de l'envoi des convocations.
30. Le comité d'organisation, avec l'accord du Juge-Arbitre, se réserve le droit de refuser la participation d'un joueur ou d'un club, s'il(s) présente(nt) des risques de contamination avant la compétition et ce, jusqu'à l'entrée dans la salle où un contrôle sera fait lors du pointage.
31. Le Juge-Arbitre du tournoi a autorité à sanctionner tout joueur ne respectant pas le protocole sanitaire.